

Département  
de la MOSELLE

## COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

**Séance du 02 juillet 2024**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; M. RISCH Jérôme ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle ; M. KOP Patrice

**Présent par procuration** : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. SINDT Jean-Marc  
Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à M. RISCH Jérôme  
M. HILD Didier donne procuration à M. Alain SINDT

### 5 – Qualification IRVE et subventions pour installation de bornes de recharges électriques sur parking covoiturage

Monsieur le Maire rappelle que dans le projet de création du parking, dont l'étude préalable a été validée en point 8 le 05/12/2023, l'installation de deux points de recharges électriques est prévue. Cette mise en place de deux points de charge pour véhicules électriques ou hybrides au niveau du parking de covoiturage nécessite l'approbation du conseil municipal pour donner la délégation de cette prestation à un personnel qualifié IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electriques). La société « Freshmile » située Aéroport de Strasbourg 67960 ENTZHEIM dispose de ces compétences et nous a déjà établi un devis pour La mise en place de ces deux points de charge d'un montant de 14 452.47 € HT soit 17 342,96 € TTC.

La mise en place de bornes peut être aidée par le « Grand Est », ainsi que par le programme « Advenir » piloté par Lavere-France dans le cadre des CEE (Certificats d'Economies d'Énergie).

Une aide supplémentaire de 5 000.00€ pouvant aller jusqu'à 50% maximum du reste à charge peut également faire l'objet d'une demande de subvention à la CCB3F.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, à la majorité des membres présents moins deux abstentions, valide l'installation des deux points de charge sur le parking de covoiturage, la délégation à la société Freshmile et les demandes de subventions afférentes aux différents organismes. Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

KERLING-LES-SIERCK, le 02 juillet 2024

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20240702-0502072024-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024